

# L'avenir

UNE PUBLICATION  
DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

6700 ARLON, avenue Peltan 8380900 MARCHÉ,  
sérieux Aux Minimes 2

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
Philippe DELAUNOIS

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :  
MONI GON, représentée par QUENTIN GEMOETS

RÉDACTEUR EN CHEF  
ET ÉDITEUR RESPONSABLE :  
Thierry Dupontoux  
Route de Hannu 39 - 9004 Namur-Bouffe  
Tél. : 081/24 88 11 - Fax : 081/23 60 24

CHEFS D'ÉDITION :  
Daniel LAPRALLE  
info@lavenir.net - www.lavenir.net

REDACTION D'ARLON :  
Tél. : 062/23 10 30 - Fax : 062/23 10 51

REDACTION DE MARCHÉ :  
Tél. : 084/27 41 40 - Fax : 084/27 41 49

SERVICE CLIENTÈLE  
Contacto Fibres : fibresp@lavenir.net  
Tél. : 0800/14 143 - Fax : 0800/14 102

Abonnements : abonn@lavenir.net - Tél. : 081/23  
62 00 - Fax : 081/23 62 01

Commandes photos : Tél. : 081/24 88 11  
CSC 193 123 4843-06

PROMOTION :  
aprom@lavenir.net

DIFFUSION :  
Contacto Fibres : 0800/14 143

PUBLICITÉ NATIONALE :  
Coréto Connect : 02/467 27 00  
cor@connect.be  
www.connect.be

PUBLICITÉ RÉGIONALE :  
Province de Luxembourg - Nord :  
Pascal AZELLINO 0478/88 63 67  
Province de Luxembourg - Sud :  
Damien REILAND 0470/99 97 20  
Grand-duché de Luxembourg :  
Damien REILAND 0470/99 97 20

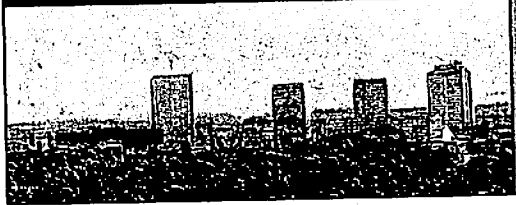
PUBLICITÉ EN LIGNE :  
Coréto Connect : 02/467 27 00  
cor@connect.be  
www.connect.be

PETITES ANNONCES :  
Optatix : 0800/99 008  
pet@annances@lavenir.net  
www.optatix.be

RESERVOIR :  
Tél. : 070/23 30 93 - Fax : 070/23 30 97

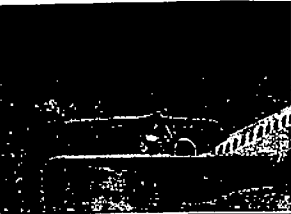
# GRAND- DUCHÉ

# Du meilleur élève



« Nous sommes dans une approche où l'on réduit la sécurité sociale. Regardez les retraites, les allocations familiales, le chômage. »

**Jean-Claude REDING**



Alors que le Luxembourg était premier en 2007, il se retrouve 4<sup>e</sup> en 2013, derrière l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, mais avant la France.

● Jean-Marc DERLET

On le dit souvent : l'économie et le succès du Grand-Duché dépendent beaucoup de l'extérieur : la richesse est créée en grande partie par les frontaliers, qui apportent non seulement leur travail, mais aussi leur esprit d'entreprise.

Une évidence que ne conteste certainement Carlo Thelen, chef économiste à la Chambre de Commerce à Luxembourg.

À la veille de la rentrée politique, et alors que le ministre des Finances, Luc Frieden, élabore le budget qui sera présenté en octobre, Carlo Thelen commente : « Le Luxembourg dépend certes d'évolutions exogènes et de décisions externes, mais cela ne nous décharge pas de faire nos devoirs à domicile. Et il y a du pain sur la planche à ce niveau ! En effet, à politique inchan-

gée, le Luxembourg est en train de passer, à une vitesse fulgurante, d'un pays vertueux à un des pays les plus touchés par la crise. »

Voilà qui a le mérite d'être clair ! Et l'économiste y va de sa démonstration, schéma à l'appui. Se basant sur des analyses du FMI et du Statac, il établit une projection des déficits budgétaires des partenaires européens.

### Dernière la Belgique

Alors que le Luxembourg était premier en 2007, il se retrouve 4<sup>e</sup> en 2013, derrière l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, mais avant la France.

L'auteur n'hésite pas, lui qui tire sa légende : « Luxembourg : du meilleur élève au dernier de la classe ? »

Bien sûr, les propos de M. Thelen ne sont pas neutres : ils émanent du chef économiste de la



est passé de 70 millions en 2008 à 1 milliard en 2011. Il pourrait atteindre 1,5 milliard en 2012. Si nous prenons en compte le malus fiscal suite à la disparition progressive de la TVA sur le commerce électronique dès 2015, le trou sera de quelque 2 milliards. »

Et d'autres indicateurs ne sont pas bons non plus et vont dans le même sens.

À commencer par l'agence de notation Moody's, qui fin juillet, mettait la pression et parlait d'abaisser la notation « triple A » du Luxembourg.

Autre exemple mis en exergue par Carlo Thelen, qui se réfère à une étude de Creditreform : « Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2012, 571 faillites ont été enregistrées au Luxembourg contre seulement 452 pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2011, soit une augmentation de 26,3 %. 37 faillites ont été recensées dans la construction et 158 dans le commerce. Le secteur des services reste, avec 367 faillites, le plus impacté. »

C'est dans ce climat de morosité que s'inscrit la rentrée politique et sociale. ■

Je m'abonne à L'avenir

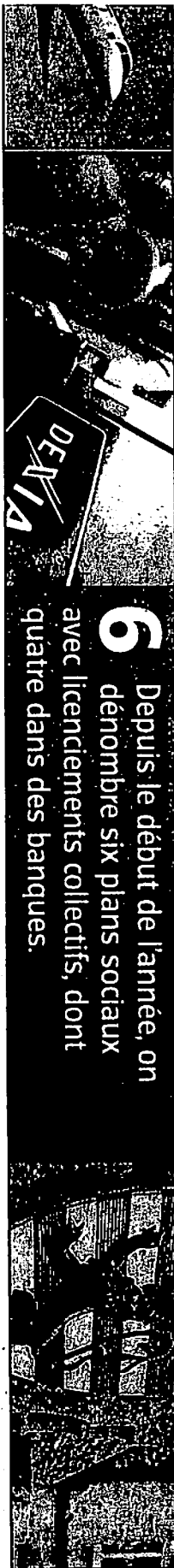
Le choix de région suivante

- Namur
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région de Bruxelles-Occidentale
- Région de Bruxelles-Nord
- Région de Bruxelles-Sud
- Région de Bruxelles-Est
- Région de Bruxelles-Centre
- Région de Bruxelles-Nord-Est
- Région de Bruxelles-Nord-Ouest
- Région de Bruxelles-Sud-Est
- Région de Bruxelles-Sud-Ouest



# au dernier de classe

**6** Depuis le début de l'année, on dénombre six plans sociaux avec licenciements collectifs, dont quatre dans des banques.



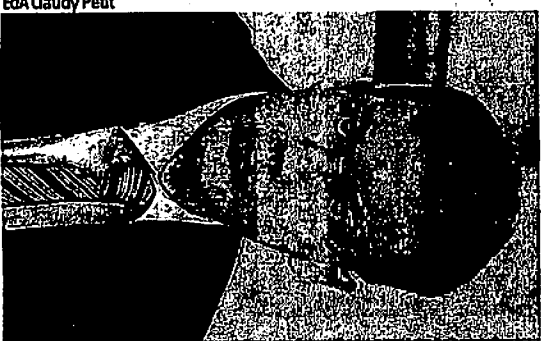
## SYNDICATS

### Emploi en baisse dans les banques

Pensions, bourses, délégations du personnel, plans sociaux, emploi, les syndicats ont du pain sur la planche.

**V**incent Jaquet, secrétaire général adjoint au ICGB, dresse un tableau des gros dossiers qui seront sur la table des syndicats lors de cette rentrée sociopolitique.

**1** Les pensions Le Gouvernement a déposé un projet de loi qui modifie le système des pensions. Concrètement, il faudra travailler 3 ans voire davantage pour avoir les



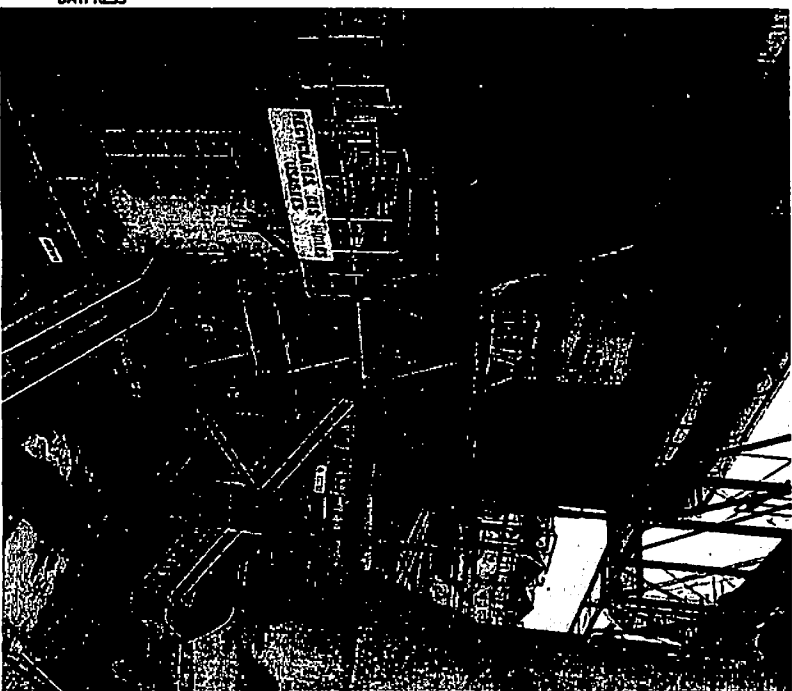
EdA Claudy Petit

Vincent Jaquet, secrétaire général adjoint au ICGB.

conclination, le droit de grève peut être exercé. Mais lorsqu'il s'agit de plans sociaux et de licenciements collectifs, en cas d'échec de la commission de conciliation, il n'y a pas de droit de grève et les employés font ce qu'ils veulent.

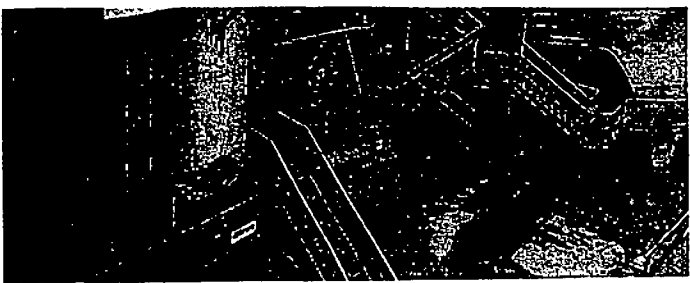
Les syndicats, en front commun, ont à ce propos déposé une plainte au Bureau international du travail (BIT) à Genève. Le dossier devrait être traité en novembre prochain.

Exemple concret : un plan social pourrait être établi sur trois ans voire plus, sans qu'on ne sache qui parmi les membres du personnel est impacté, quand tel employé sera licencié, etc. Si entre-temps, un employé quitte l'entreprise avant que le



DAYPRESS

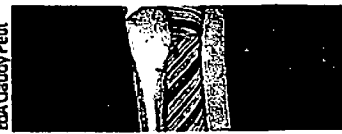
Le projet de loi qui modifie le système des pensions a été déposé le 27 septembre 2012. Vincent Jaquet, secrétaire général adjoint au ICGB, a réagi à ce projet de loi. Il a déclaré que les syndicats ont du pain sur la planche. Il a également mentionné que le projet de loi prévoit un travail supplémentaire de 3 ans voire davantage pour avoir les pensions. Vincent Jaquet, secrétaire général adjoint au ICGB, a également mentionné que le projet de loi prévoit un travail supplémentaire de 3 ans voire davantage pour avoir les pensions.



bleau des gros dossiers qui seront sur la table des syndicats lors de cette rentrée sociopolitique.

**1. Les pensions** Le Gouvernement a déposé un projet de loi qui modifie le système des pensions. Concrètement, il faudra travailler 3 ans voire davantage pour avoir les mêmes prestations. Ce qui est sur la table remet aussi en cause les ajustements. Le fossé va se creuser entre les actifs et les pensionnés. Parallèlement à ce dossier des pensions, il avait été convenu que les lois relatives au reclassement professionnel et à la préretraite soient revues. Là encore, c'est un gros morceau.

**2. Le problème des bourses d'études** Une prise de position de la Commission européenne est attendue, alors qu'on est reparti pour une nouvelle année scolaire. Selon le LCGB, la réforme des allocations familiales et leur remplacement par un



Vincent Jacquet, secrétaire général adjoint au LCGB.

système de bourse et de prêts d'études a permis d'économiser 55 à 60 millions, à l'État luxembourgeois, sur le compte des frontaliers.

**3. La loi sur les délégués du personnel** Cette révision de la loi risque de fragiliser davantage les délégués au sein des entreprises.

**4. Les plans sociaux et des licenciements collectifs** Il faut savoir qu'au Grand-Duché, le droit de grève n'existe que dans le cadre des conventions collectives. En cas d'échec des négociations d'une convention collective, les différents interlocuteurs se voient en commission de conciliation. En cas d'échec de cette

(BIT) à Genève. Le dossier devrait être traité en novembre prochain.

Exemple concret : un plan social pourrait être établi sur trois ans voire plus, sans qu'on ne sache qui parmi les membres du personnel est impacté, quand tel employé sera licencié, etc. Si entre-temps, un employé quitte l'entreprise avant que le plan social ne soit effectif, il perd tous ses droits et ses indemnités.

**5. La place financière** Si les chiffres de l'emploi sur la place financière sont bons et même en hausse, ils sont en baisse dans les banques. Si la hausse de l'emploi se poursuit sur la place financière, c'est grâce aux PSF, aux professionnels du secteur financier.

N'empêche, le second semestre de 2012 pourrait encore donner lieu à des restructurations sur la place financière. Depuis le début de l'année 2012, il y a déjà eu six plans sociaux dont quatre les banques. ■ J.-M. De.



Les gens qui ont les moyens épargnent, les autres se serrent la ceinture.

## Six plans sociaux au 1<sup>er</sup> semestre

Depuis le début de l'année, on dénombre six plans sociaux avec des licenciements collectifs, dont quatre dans des banques et deux dans des entreprises informatiques dont l'activité est liée au monde de la finance.

– SwedBank (Suède) en février, avec 14 licenciements sur 60 personnes, avec plan social ;

– Van Landschot PB (Pays-Bas), en mars avec 24 licenciements sur un total de 24 personnes, avec plan social ;

– HSH NordBank (Allemagne), en juin, avec 68 licenciements sur 148, avec non-conciliation du plan social ;

– Lombard Assurances (Lux-G-B), en juillet, avec 89 licenciements sur 421 personnes, avec non-conciliation du plan social. Non-conciliation du plan social signifie que l'employeur fait ce qu'il veut.

D'autres plans sociaux se profilent pour ce second semestre. ■